



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2026
N°624

TOURISME À VÉLO : LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR VALORISER LA DESTINATION « FRANCE À VÉLO »

En croissance continue depuis plus de 10 ans, le tourisme à vélo s'impose comme un moteur essentiel de l'économie touristique en France et assure un soutien important à l'économie¹ du vélo au sens large. Ce tourisme accessible offre une manière privilégiée de découvrir les richesses géographiques, culturelles et patrimoniales du pays, tout en renforçant l'attractivité des territoires et de la destination France.

Si la pratique d'itinérance bénéficie d'une bonne médiatisation et d'un suivi régulier, les autres pratiques tels que les séjours à vélo plus sportifs (VTT, gravel, etc.) ou l'excursion autour de son lieu d'hébergement touristique sont aujourd'hui bien moins valorisées. **La France a donc tout un potentiel à révéler.**

Dans ce cadre, la Direction générale des Entreprises, en partenariat avec France Vélo, filière économique du vélo en France, et le Réseau vélo & marche, lance l'**appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Destinations France à vélo »** dont le but est **d'identifier** des destinations développant les diverses pratiques cyclables (vélo loisir, montée de cols, gravel, VTT, ...) et répondant à des critères d'excellence, afin de **les valoriser** sur la scène nationale et européenne et ainsi faire **rayonner la Destination France à vélo.**

Sélectionnés d'après un cahier des charges élaboré **avec les acteurs du secteur**, le choix des destinations poursuit quatre objectifs :

- **Identifier des sites et territoires emblématiques et singuliers** du tourisme à vélo en France, au-delà des itinéraires reconnus ;
- **Valoriser la diversité de ces territoires** et de ces sites cyclables en considérant une multiplicité des pratiques et des publics, à travers l'ensemble des activités cyclables, sur route, en VTT ou gravel électrique ou non, en BMX, etc. ;
- **Garantir l'excellence des destinations cyclables pour leur promotion** en France et à l'international (pays européens de proximité) ;
- **Promouvoir des patrimoines et des innovations** du vélo en France (culturels, sportifs, industriels...) témoignant du dynamisme de la filière dans la valorisation de la « Destination France à vélo ».

L'AMI permettra de sélectionner, pour ce volet 2026, une **trentaine de territoires** (à minima un par région), communes, groupements de communes, syndicats mixtes, ou encore parcs naturels.

¹ Au moins 5 milliards d'euros de retombées économiques par an. Source : [DGE](#), avril 2020.

Les lauréats seront valorisés à l'échelle nationale et européenne pour une durée de deux ans, selon plusieurs modalités :

- Valorisation nationale et européenne des lauréats par le ministère chargé du Tourisme et Atout France,
- Mise à disposition des lauréats d'un kit de communication pour valoriser les atouts des territoires,
- Mise en réseau des lauréats, afin de partager les bonnes pratiques, lever les difficultés et rencontrer des prestataires ad hoc,
- Mise en relation avec des prestataires privés pour développer les services de proximité à destination des touristes à vélo, comme la location de vélos et de matériels.

Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au 31 juillet à 23h59
L'AMI est accessible sur [le site démarches-numériques](#) et
sur [le site de la Direction générale des Entreprises](#).

Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat a déclaré : « *Le tourisme à vélo incarne pleinement notre ambition d'un tourisme durable, accessible et ancré dans les territoires. Avec cet appel à manifestation d'intérêt, nous voulons révéler toute la richesse et la diversité des pratiques cyclables en France, au-delà des itinéraires déjà connus. C'est une opportunité concrète pour valoriser nos territoires, soutenir la filière vélo et renforcer l'attractivité de la destination France à l'échelle européenne.* »

Philippe Tabarot, ministre des Transports a déclaré : « *Avec le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Destinations France à vélo », le Gouvernement soutient et valorise les initiatives des collectivités en faveur du tourisme à vélo. Cette démarche répond à une attente forte des élus, des acteurs du vélo, des vacanciers, mais aussi des habitants, qui aspirent à un développement économique qui préserve leur cadre de vie. Elle s'inscrit pleinement dans l'ambition du projet de loi-cadre pour le développement des transports, adopté cette semaine au Sénat, qui facilite les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent réaliser des infrastructures cyclables. Encourager les mobilités actives et décarbonées prend aujourd'hui tout son sens, alors que nous devons accélérer la transition vers des modes de déplacement moins dépendants des énergies fossiles importées.* »

Contacts presse :

Cabinet de Serge Papin : 01 53 18 44 32 - presse.mpmepa@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Philippe Tabarot : : 01 40 81 12 28 - presse.mt@transports.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 08 49 – presse.dge@finances.gouv.fr